

Accords fiscaux—Loi

Le gouvernement fédéral devrait dire aux provinces qu'il continuera à assumer la moitié des dépenses, y compris l'excédent si ces dernières décident d'améliorer leurs réseaux de soins de santé ou leurs programmes universitaires, en autant que ces dépenses sont conformes aux accords et satisfont aux conditions du financement.

Les provinces devraient être en mesure d'offrir des avantages financiers et du matériel au personnel médical, pour l'inciter à s'établir en milieu rural et dans les régions éloignées. Dans le cadre de leurs régimes respectifs d'assurance-maladie, elles devraient, par des hausses d'honoraires, des indemnités de logement et du matériel médical encourager un plus grand nombre de médecins à s'éloigner des grands centres afin que les petites localités puissent profiter d'une meilleure répartition du corps médical.

Dernièrement, la télévision nous montrait le dernier cri en fait d'équipement technologique médical. Ces appareils, destinés notamment à la dialyse rénale ou aux transplantations cardiaques, coûtent des centaines de milliers de dollars. Il faut donc que le gouvernement fédéral assume la moitié des frais pour doter de ce matériel tous les hôpitaux canadiens et non pas seulement ceux des grandes villes.

Parlons maintenant des services d'ambulance. Selon l'un de mes amis qui a déjà travaillé dans ce secteur, pour transporter la victime d'une crise cardiaque à l'hôpital, il vaut mieux, pour des raisons de sécurité et de rapidité, prendre le taxi. Il m'a raconté que, dans un cas, c'est la personne ayant la formation paramédicale la plus poussée qui conduisait l'ambulance, alors qu'un nouvel employé sans expérience s'occupait du malade à l'arrière. Les services d'ambulance ne devraient pas être assujettis aux visées d'un entrepreneur axé sur le profit, mais bien appartenir à des hôpitaux, des municipalités ou aux ministères de la Santé des provinces, qui les exploiteraient. Il faudrait les placer sous l'autorité pleine et entière des ministères provinciaux de la Santé ou des départements municipaux de santé communautaire. Nous devrions dépenser des millions pour former du personnel paramédical. Il existe une pénurie grave de personnel dans ce domaine et cette situation est injustifiable.

Les représentantes des infirmières nous ont dit que de nombreux hôpitaux manquaient de personnel. On se demande pourquoi les gouvernements, fédéral ou provinciaux, sont incapables d'assurer un effectif suffisant de personnel infirmier et de le répartir équitablement. Les frais doivent être partagés à part égale. Prenons le domaine des soins à domicile. On pourrait épargner des millions de dollars si les malades pouvaient se faire soigner à la maison au lieu d'être hospitalisés. Il existe un immense besoin de lits pour les patients atteints de maladies chroniques qui ne sont pas assez malades pour rester à l'hôpital mais qui le sont trop pour rester à la maison. Dans chaque ville, il existe des listes d'attente interminables. Le gouvernement fédéral devrait accepter de partager avec les provinces et les territoires les frais que suppose l'augmentation du nombre de lits pour les malades chroniques.

Les besoins sont également grands dans le domaine de l'obstétrique. Les accouchements pourraient avoir lieu à la maison ou à l'hôpital en présence de professionnels médicaux et infirmiers, sans que le médecin soit tenu d'y assister dans chaque

cas. Il est possible que des membres du Collège des médecins et chirurgiens s'opposent à cette pratique, mais qu'importe.

Avec la collaboration de ses médecins, la Hollande offre des services de soins à domicile, des services pour malades chroniques et des soins d'obstétrique bien organisés. La Hollande est un pays à l'avant-garde dans ce domaine.

Le moment est bien mal venu pour le gouvernement d'amputer sa participation financière. Je ne connais aucun contribuable qui s'oppose à ce que l'argent de ses impôts serve à cette fin. Je crois même qu'ils accepteraient des hausses à condition qu'elles soient judicieusement dépensées. Je doute qu'il y ait un seul Canadien qui souhaite une réduction de ces services. Chacun souhaite plutôt un système de services de santé bien administré, doté de personnel qualifié et d'équipement adéquat, de sorte que tous les Canadiens aient accès à des services de qualité, quel que soit l'endroit où ils habitent.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je constate que les conservateurs n'interviennent pas pour défendre le projet de loi C-96. Pas étonnant, car c'est une mesure indéfendable!

Elle démontre à l'évidence qu'intégrité et crédibilité font bien mauvais ménage avec le gouvernement. Au cours de la dernière campagne électorale, le parti conservateur a fait plus de 300 promesses. L'une des plus solennelles, c'était non seulement de ne pas réduire les paiements de transfert aux provinces, mais plutôt de les augmenter. C'est ce que le parti conservateur a affirmé à Sherbrooke le 26 juillet 1984.

Le caucus conservateur a promis de maintenir les obligations fédérales au moyen de la Loi sur le financement des programmes établis et de mettre d'autres fonds à la disposition des provinces pour leur permettre de financer des programmes à frais partagés ou de renforcer les plus susceptibles d'améliorer la santé en général et de limiter ainsi les coûts des soins médicaux. Voilà ce que le gouvernement avait promis. Quels gestes a-t-il posés dans le cadre de cette promesse? Non seulement il ne l'a pas tenu, mais il a passé outre aux obligations du gouvernement libéral précédent qui s'était engagé à débloquer suffisamment de fonds sur le chapitre des soins médicaux et de l'enseignement postsecondaire. Une entente existait déjà entre le gouvernement fédéral et les provinces. Ces dernières s'attendaient certes à recevoir une somme précise du gouvernement fédéral afin de pouvoir financer les soins médicaux et l'enseignement postsecondaire. Le gouvernement actuel a décidé de rompre unilatéralement l'entente en question. On a décidé qu'au cours des six prochaines années, les transferts aux provinces seraient de 8 milliards de dollars de moins que ce qu'auraient reçu les gouvernements provinciaux en vertu des engagements précédents.

● (1600)

Qu'en est-il des promesses de consultation? Qu'en est-il de l'ère de réconciliation nationale promise par le Premier ministre (M. Mulroney) et le ministre des Finances (M. Wilson) au lendemain des dernières élections nationales? Vous vous souviendrez de telles promesses, monsieur le Président. Qu'en est-il de cette ère de réconciliation nationale? Pas un seul gouvernement provincial n'a accepté les mesures précises contenues dans le projet de loi C-96. En fait, ces gouvernements ont plutôt dénoncé catégoriquement le gouvernement fédéral pour